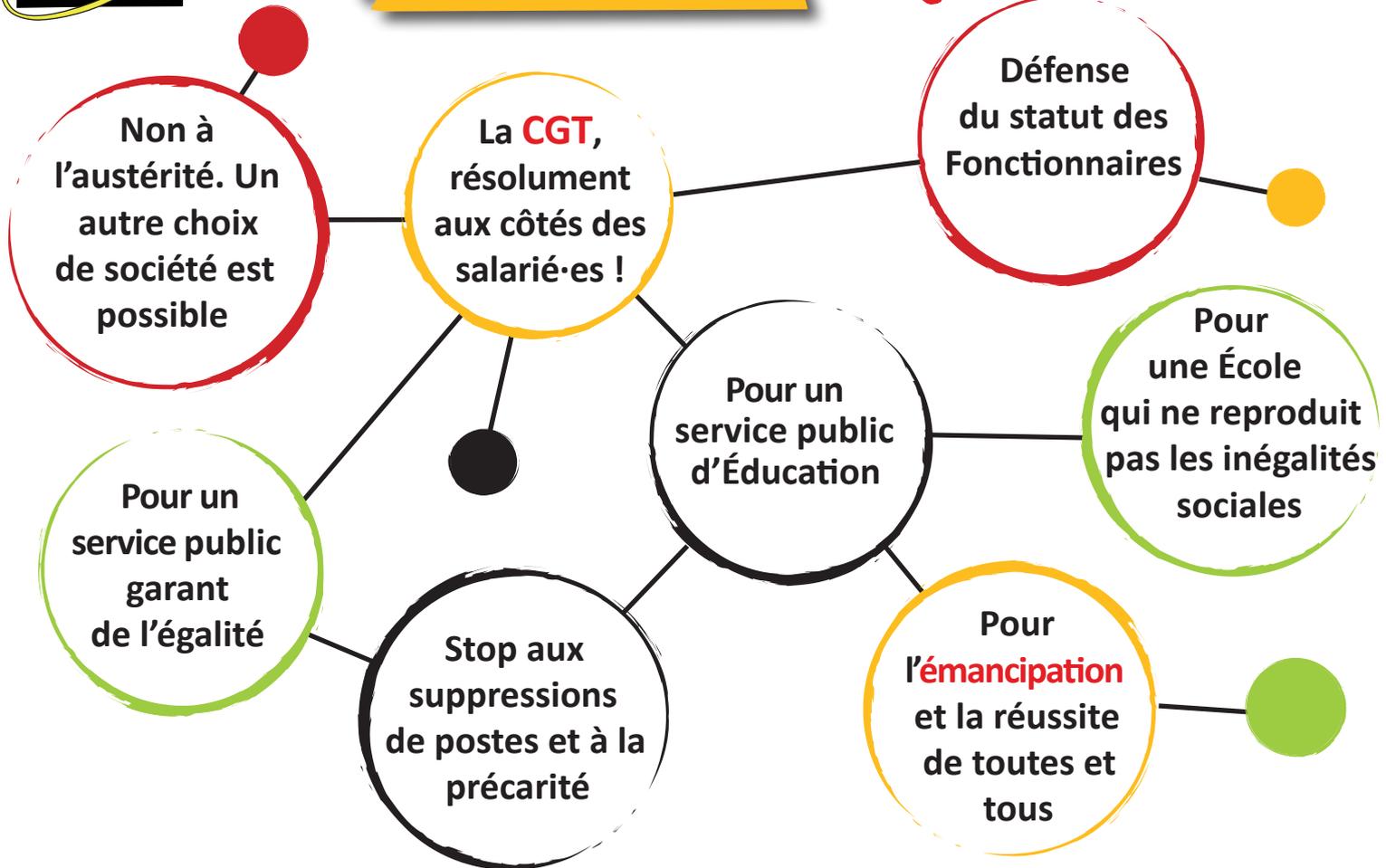


ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

de la FONCTION PUBLIQUE



AUGMENTER NOS SALAIRES !

- 🔊 Début des grilles à 1800 euros net minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros ;
- 🔊 augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice ;
- 🔊 abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le RIFSEEP et le PPCR.

GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !

- 🔊 Égalité salariale et suppression des discriminations dans le déroulement des carrières : fin du plafond de verre ;
- 🔊 lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- 🔊 mise en œuvre d'enseignements qui déconstruisent les préjugés de genre.

AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

- 🔊 Réduction du temps de travail pour tous et toutes ;
- 🔊 des moyens pour une réelle politique de prévention pour le bien-être au travail ; suppression du jour de carence ;
- 🔊 des créations de postes pour répondre aux besoins et la titularisation immédiate des précaires sans condition de concours ni de nationalité.

**DIPLÔMES, QUALIFICATIONS :
ÉMANCIPATION !**

- 🔊 Une formation initiale délivrant une culture commune et des diplômes nationaux ;
- 🔊 des diplômes permettant l'insertion professionnelle et le libre choix des poursuites d'études ;
- 🔊 reconnaissance des qualifications, des diplômes dans les grilles salariales.

Les personnels exerçant leur métier en collège travaillent dans des conditions de plus en plus dégradées. Le malaise dans la profession est croissant.

La CGT Éduc'Action a lutté contre la réforme du collège. Celle-ci a épuisé les personnels qui ont dû travailler dans un climat de tension et de pression de la hiérarchie pour mettre en œuvre une pédagogie institutionnelle qui se veut moderne mais tourne le dos au rôle émancipateur de l'École.



Les politiques d'austérité développent la précarité et entraînent des suppressions de postes.

Chaque ministre réaffirme son attachement au collège unique mais les réformes se succèdent en réduisant les moyens donnés à la prise en charge et à la réussite des élèves.

DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les personnels travaillent dans un état de tension permanent :

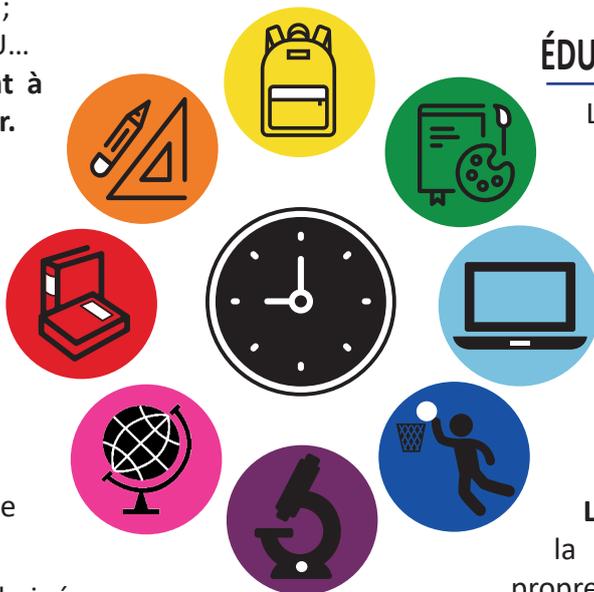
- ⊗ classes surchargées et toujours des injonctions à différencier ;
- ⊗ multiplication des tâches périphériques ;
- ⊗ évaluation par compétences ;
- ⊗ injonction à compléter le LSU...

autant de missions qui s'ajoutent à notre fonction première : enseigner.

ÉCOLE DES COMPÉTENCES

C'est un point fondamental de l'idéologie libérale qui voit d'abord les collégien·nes comme de futur·es salarié·es qu'il faut formater aux besoins du patronat en faisant fi de la culture et de l'émancipation.

Élèves et enseignant·es sont enchaîné·es au Livret Scolaire Unique, pressé·es par une évaluation permanente qui dérégule un peu plus l'Éducation nationale sans régler aucun des problèmes du collège unique.



AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

C'est la dérégulation et la casse du cadre national de l'Éducation. C'est aussi la mise en concurrence généralisée entre élèves, disciplines, enseignant·es et établissements.

ÉDUCATION PRIORITAIRE

La réforme de l'éducation prioritaire de 2014 a instauré une pondération horaire pour les seul·es enseignant·es et la prime allouée laisse de côté les autres personnels. Nombre d'annonces n'ont pas été suivies d'effet, (effectifs par classe, temps de formation, personnels de santé supplémentaires...).

La pondération qui ne devait qu'acter la charge de travail supplémentaire propre à l'éducation prioritaire, est souvent devenue le prétexte à des réunions institutionnelles imposées.

Comme la CGT Éduc'Action l'avait craint, les établissements classés REP et REP + sont devenus de véritables laboratoires de l'autonomie et de l'idéologie libérale.

LA CGT Éduc'Action revendique :

- un cadrage national des effectifs avec un nombre maximal de 20 élèves par classe et 15 en éducation prioritaire ;
- des moyens pour travailler en groupes à effectifs réduits ;
- des personnels en nombre suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins ;

- une réduction du temps de service hebdomadaire sans annualisation ;
- l'intégration de deux heures de concertation dans le temps de service ;
- l'abrogation du socle commun et du livret personnel de compétences ;
- une vraie liberté pédagogique.